

# CONSEIL MUNICIPAL DE QUERRIEU



## Compte rendu de la réunion du jeudi 11 Avril 2022

**Nbre de membres afférents au Conseil Municipal : 15 - Nbre de membres en exercice : 15 - Nbre de votants : 14**  
**Date de la Convocation : jeu. 21 mars 18:12 - Date d'affichage : jeu. 21 mars 18:12**

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à l'école, située route nationale sous la présidence de Monsieur SANGLARD Jonathan, Maire.

**Désignation du secrétaire de séance :** Madame AMIABLE Marie-Paule

**Étaient présents :** Monsieur SANGLARD Jonathan, Madame AMIABLE Marie-Paule, Madame CUEILLE Isabelle, Madame DESCAMPS Lucie, Monsieur FOULON Jérôme, Madame CAILLY Isabelle, Monsieur GOUPIL Jean-Marie, Monsieur Adrien LEIGNEL, Monsieur Denis PHILIPPON, Madame LANGLOIS Doriane, Monsieur HORVILLE Sébastien, Madame Isabelle GUY et Monsieur CAILLY Pascal  
**Était absent :** Monsieur Yves BENOIT

### 1) INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que depuis la dernière réunion :

- La Course nature by Décathlon Amiens "Les Merlettes " est **reportée au 8 Septembre 2024**
- **CONTRÔLES DEKRA effectués**
  - Vérification gaz des équipements de cuisson de la salle des fêtes
  - Vérification électrique de la salle des fêtes
  - Vérification incendie de la salle des fêtes
  - Vérification électrique de l'école/mairie/ l'atelier/ la salle des associations/électrique de l'église
- **CONTRÔLE SCIP :** Extincteurs effectués le 29 Mars
- **CONTRÔLE CLOCHE DE L'EGLISE :** Entreprise BODET - dans l'après-midi du Jeudi 18/04/2024.
- **ECLAIRAGE DEFECTUEUX - EGLISE :** Devis demandé à l'entreprise SIDEM pour mise aux normes (coût : 2640 euros TTC) décision du conseil municipal : accepte le devis et autorise Monsieur le Maire à signer celui-ci
- Réunion d'information - réglementation des débits de boissons et Licence : mardi 4 juin 2024 matin à Amiens . Monsieur informe le Conseil municipal qu'il a signé une licence « restaurant » pour le Kébab et non une licence III ou IV car selon la réglementation, ce type de licence n'est valable que par tranche de 1 licence pour 450 habitants. Il informe également que ce restaurateur devra déclarer au service urbanisme le changement d'enseigne via une déclaration d'urbanisme.
- **BORNE DE RECHARGEMENT - FDE80** étudie le déplacement de celle-ci suite aux travaux PPI AMIENS METROPOLE
- **Le théâtre des turbulences** propose des créations autour de la nature et de l'écologie dans lesquelles les spectateurs sont parties prenantes du spectacle, ils en deviennent acteurs, ce qui fait que chaque proposition est singulière. La compagnie propose de penser ensemble une résidence sur 3 ans sur notre territoire. Les coordonnées seront envoyées à Madame GOUPIL, Présidente de l'association « les amis de Querrieu)
- **QUERRIEU: élue ville la plus sportive** du Département de la Somme par le comité olympique et l'AMF80
- **ASSAINISSEMENT :** réclamation concernant des regards de visite au 5 Route d'Allonville. Les services d'Amiens métropole doivent tenir informé Monsieur le Maire.
- **ELECTIONS EUROPEENES - 9 Juin :** Monsieur le Maire demande aux conseillers présents de prendre note de cette date pour l'organisation du bureau de vote.
- **CONTRÔLE SPORTEST :** Aire de jeux et Multisports (effectué le 15 mars : RAS)

• **PROJET DE CREATION D'UNE CANTINE/GARDERIE** : ROUTE D'ALLONVILLE : refus du conseil municipal de PONT-NOYELLE. Madame CUEILLE et Monsieur SANGLARD , regrettent cette décision . Un email a été envoyé au Maire de Pont-Noyelle pour qu'il réfléchisse à une autre solution afin de pouvoir se mettre aux normes. Madame Cueille explique que les capacités d'accueil des enfants sont aujourd'hui trop justes dans les locaux actuels. Monsieur le Maire, a demandé à l'architecte d'étudier la possibilité d'installer un escalier de secours pour récupérer la classe de l'étage afin de réorganiser le bâtiment actuel. Il demande également à Madame Cueille des explications sur le fonctionnement du Sisco (charges de fonctionnement) car aujourd'hui, Querrieu supporte les frais de fonctionnement de la garderie (consommation EDF) mais également celui du bureau du Sisco.

• **UFCV : proposition financière** pour un accueil périscolaire/vacances scolaires et le mercredi sur Querrieu reçue : dossier à étudier

• **AMSON HABITAT** : M. KOLASIAK, Directeur de la Production Immobilière, d'AMSOM Habitat, rendez-vous fixé le lundi 15/04/2024 à 18h00 pour finaliser le projet de BEGUINAGE

• **TAILLE ARBRE** : Stade municipal : entreprise ELAGCONSEIL a traité les arbres morts ou représentant un risque (11 unités)

• **Association le combat de Charlotte** contre l'amyotrophie spinale infantile de type 1 une petite fille de trois ans atteinte d'une grave maladie et habitant Pont Noyelles. Souhaite le prêt du terrain et des installations sportives pour organiser le 28 juin un tournoi de foot.

• **Congrès des Maires de la Somme**, Jeudi 28 mars 2024, à la Mégacité d'Amiens, Avenue de l'Hippodrome

• **Matériel pour les employés municipaux** - proposition BETONNIERE THERMIQUE 350L HONDA XHANDER (prix 2 218,56 euros TTC) à étudier. Monsieur le Maire explique que le budget 2024 ne permet pas cette dépense mais qu'il met à disposition gratuitement de la commune sa bétonnière personnelle pour les travaux des employés.

• **JURY Villes et Villages fleuries** : passage pour l'obtention de la 2ème fleur - 21 Aout 2024

• Candidature pour siéger au conseil d'administration du CAUE acceptée lors de l'Assemblée générale pour Monsieur SANGLARD Jonathan, Maire de Querrieu.

• **Rapport de Maintenance des PEI : passage des techniciens du 15 Mars :**

- PI 20001 vanne de sectionnement, HS A remplacer
- PI 20003 situé au château d'eau vanne de sectionnement non trouvé, les techniciens pensent qu'elle est dans l'enceinte grillagée du CE (pas d'accès)
- PI 20007 après désobstruction et contrôle de la vanne celle-ci est HS A remplacer
- PI 20008 après désobstruction et contrôle de la vanne celle ci est HS A remplacer
- PI 20012 après désobstruction et contrôle de la vanne celle ci est HS A remplacer
- CI 30001 capacité d'aspiration 75 m3/h (deux interventions annulée recherche de vanne et graissage PI type sec)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faudra encore réaliser des frais sur la sécurité incendie car certaines vannes de sectionnement (voir ci-dessus) sont à remplacer

• **Commission Communale des Impôts directs 2024** : Chaque année, la commission communale des impôts directs (CCID) est invitée à se réunir afin de donner son avis sur les bases des valeurs locatives calculées par le service foncier. Cette année, un procès-verbal complémentaire doit être signé par la CCID en présence de l'administration et en réunissant le quorum (article 345 de l'annexe III au CGI).

Madame Guy, adjointe au Maire explique n'avoir pas reçu la délégation de Monsieur le Maire pour organiser cette réunion mais que c'est Monsieur HORVILLE, adjoint.

• **Label APICITE** : le label sera désormais attribué pour une période de 3 ans. Pour la campagne 2024, la date limite de remise du dossier de candidature est fixée au vendredi 4 octobre 2024.

• **AMIENS METROPOLE CYCLISME** : Demande d'autorisation passage dans votre commune Championnats des Hauts de France cycliste. Ces championnats vont rassembler 160 coureurs de la région Hauts de France et des régions limitrophes. La circulation des usagers de la route restera ouverte et sera ralentie uniquement lors du passage des coureurs... Cette manifestation débutera à 10h30 et se terminera aux alentours de 15h30, la remise des récompenses aura lieu au Château de Querrieu.

• **Demande Graff sur les transformateurs** de la commune : FDE/ENEDIS envoyée pour 2024

• **FOND DE SAUVEGARDE DES ABEILLES** : Appel à projet 2023-2024 déposé : Favoriser une biodiversité florale pérenne pour les pollinisateurs. Demande refusée car le dossier n'est pas assez complet

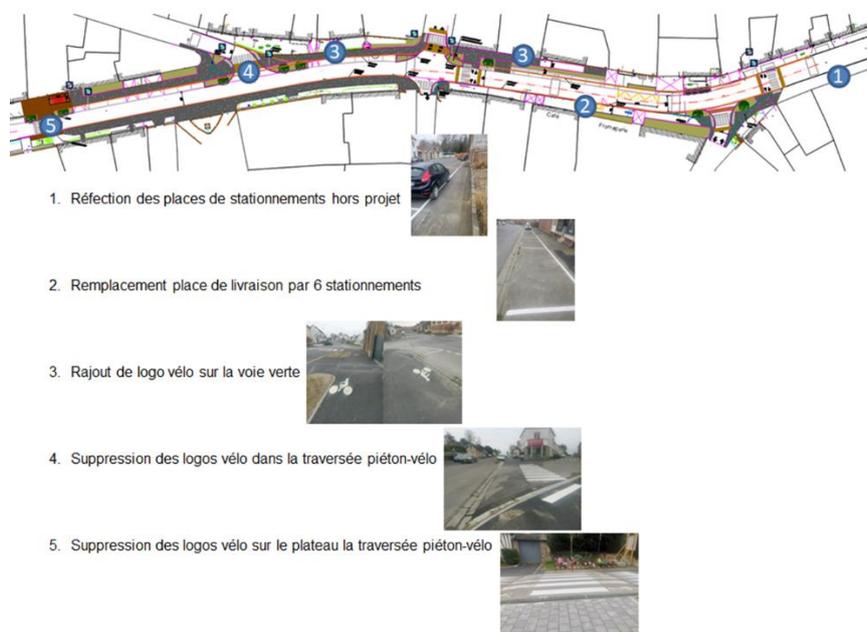
• **AEE - KERMESE des écoles** à Querrieu (Espace culturel et associatif) le 8 juin.

• **ASQPN** : demande acquisition d'une débroussailleuse : 848,00 euros TTC. Monsieur le Maire explique au conseil avoir demandé au club de se rapprocher de la Mairie de Pont-Noyelle pour cet outillage. Il explique que la commune reverse déjà par an 5000 euros au Club pour l'entretien du terrain de football contre 1500 euros de la Mairie de Pont -Noyelle , que celle -ci ne paie plus les factures de consommations EAU et EDF, ni les travaux de régénération du terrain (estimation 3000 à 5000 euros /an) depuis le rattachement à Amiens métropole de Querrieu.

• **TOILETTES SECHES** : visite de maintenance pour cette année 2024, dans le cadre du contrat de maintenance offert 3 ans après l'installation. Elle devrait être réalisée autour du mois d'octobre

• **TRAVAUX ROUTE NATIONALE** (PPI AMIENS METROPOLE) : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les travaux ne sont pas terminés :

- Reprise des pavés devant l'école à réaliser
  - Pose des appuis-vélos à finir
  - Mise en place de pépite et marquage à finaliser
  - Manque panneaux de priorité à droite sur l'axe principal
  - Mise en place pierres naturelles dans les massifs pour les protéger des automobilistes.
- Il informe également le conseil municipal que des modifications ont été apportées sur les traçages (voir ci-dessous)



Monsieur le Maire apporte des précisions sur les travaux afin de répondre au service voirie d'Amiens métropole:

1- Réfection des places sont nécessaires dû au déplacement du passage piéton

2- "Espace livraison" supprimé à la demande des commerçants afin de permettre un stationnement devant les commerces et permettre aux piétons de passer sur le trottoir (cette opération évite le stationnement sauvage des véhicules) cette solution a permis de créer 4 places vitales pour nos commerces de proximité.

3- Les logos sur la voie verte proviennent de ceux prévus sur le passage piéton (pas de plus-value mais une meilleure compréhension pour tout le monde) Les voies cyclables d'Amiens métropole sont équipées de Logo pourquoi n'est-ce pas prévu à Querrieu ?

4- Il n'y a pas de suppression de logo puisque cette zone est en "pépité" et n'a pas été réalisée par l'entreprise

5- Les logos de ne sont absolument pas nécessaire sur cet endroit car la piste cyclable ne permet pas de l'utiliser le passage piéton

Monsieur le Maire informe avoir répondu au service d'Amiens métropole qu'il est conscient que les services d'Amiens métropole sont les seuls interlocuteurs des entreprises sur place mais qu'il est confronté tous les jours aux riverains, automobilistes, piétons et qu'il pense que mon point de vue est essentiel et d'une importance capitale pour éviter les problèmes. Certaines modifications sont vraiment nécessaires et il pense qu'étant sur place, le Maire du village à son mot à dire

Depuis le 28 Mars, il a signalé que l'absence des panneaux pour les priorités à droite est très embêtante car les automobilistes sont perdus à cause de leurs habitudes... Il demande que des panneaux soient installés dès que possible afin d'éviter les accidents

- **PROPOSITION MODIFICATION DE VOIRIE – ROUTE NATIONALE :**

Monsieur le Maire, explique avoir reçu en début d'année un courrier signé par plusieurs riverains afin de sécuriser l'entrée de la commune sur la route nationale en venant d'Amiens où des véhicules double à grande allure. Les riverains qui sortent de leurs habitations se retrouvent très souvent face à face avec les véhicules.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est important de considérer cette demande et de trouver une solution. Il explique que celle-ci doit être prise en charge par la commune car les crédits d'Amiens métropole ne sont pas votés et ne permettent pas des aménagements plus conséquents avant 2027.

Afin d'essayer de trouver une solution, Amiens métropole propose deux solutions :

- La réalisation d'écluses provisoires à la sortie du village :  
Monsieur le Maire, soumet ce projet au vote : 10 votes pour 4 votes contre. Le projet est adopté
- La mise en place de 2 panneaux cédez le passage pour rendre prioritaire la rue St Ladre : 10 votes pour 4 votes contre. Le projet est adopté.



N°Prix	Désignation	Unité	Quantité	PU	Prix Total
<b>A</b>	<b>TRAVAUX PRÉPARATOIRE DE MARQUAGE</b>				
	<b>SUPPRESSION DE MARQUAGE</b>				
A1	Effaçage par rabotage, bouchardage ou grenailage	m²	6	21,66 €	129,96 €
	<b>TOTAL TRAVAUX PRÉPARATOIRE DE MARQUAGE</b>				<b>129,96 €</b>
<b>B</b>	<b>FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE DE PRODUITS DE MARQUAGE</b>				
	<b>MARQUAGE A L'ENDUIT A CHAUD BLANC EN RIDEAU OU EXTRUDE</b>				
	<b>PRODUIT NON RÉTROREFLECHISSANT</b>				
B45	Ligne continue de 0,15 m de largeur	ml	20	1,76 €	35,20 €
B50	Damiers, ilots directionnels, stop, zébras, passages piétons, cédez le passage, y compris les tracés et pré-marquage nécessaires	m²	4	19,58 €	78,32 €
	<b>TOTAL FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE DE PRODUITS DE MARQUAGE</b>				<b>113,52 €</b>
<b>Récapitulatif</b>					
1. TRAVAUX PRÉPARATOIRE DE MARQUAGE .....					129,96 €
2. FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE DE PRODUITS DE MARQUAGE .....					113,52 €
<i>Les fournitures exceptionnelles ne sont pas révisées</i>					
<b>Total H.T. Avant révision</b>					<b>243,48 €</b>
Coefficient de révision (index TP08) = 1,200					
<b>révision</b>					<b>48,70 €</b>
<b>Total H.T. Après révision</b>					<b>292,18 €</b>
T.V.A.					<b>58,44 €</b>
<b>Total T.T.C.</b>					<b>350,61 €</b>

**FETE FORAINE :** Madame Amiable Marie-Paule, 1 ère adjointe informe le conseil municipal que le forain, M. DUBUISSON demande désormais 500€ au lieu de 200€ pour venir avec son manège le 17 juin. Cette augmentation est due au changement de la date de la brocante demandé par l'Amicale des chasseurs. Le forain estime une perte prévisionnelle importante. Après concertation, le conseil municipal n'a pas d'autre choix que d'accepter cette plus-value afin de maintenir la traditionnelle fête du 3 village. Celle-ci aura lieu rue de la cavée.

• **FEU D'ARTIFICE :** Madame Amiable Marie-Paule, 1ère adjointe informe le conseil municipal qu'avec l'accord de Madame Y. D'ALCANTARA, le feu d'artifice des deux communes aura lieu au château. Un nouveau spectacle sera proposé avec musique de fond.

## 2) BUDGET 2024 : EXERCICE 2024

Monsieur le Maire, présente à l'assemblée délibérante le budget 2024 et le soumet au vote. Il explique que le budget prévisionnel de clôture de l'exercice 2024 sera légèrement inférieur à celui de 2023 car certaines recettes ne peuvent pas être inscrites pour l'instant.

BUDGET 2023	RESULTAT EXERCICE 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION PAR OPERATION D'ODRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT PREVISIONNEL DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	- 71 271,07 €	- €	- 62 553,38 €	- €	- 133 824,45 €
Fonctionnement	227 503,99 €	71 271,07 €	139 967,19 €	- €	296 200,11 €
<b>TOTAL</b>	<b>156 232,92 €</b>	<b>71 271,07 €</b>	<b>77 413,81 €</b>	<b>- €</b>	<b>162 375,66 €</b>
<b>RESULTAT PREVISIONNEL DE L'EXERCICE 2023</b>					
<b>FONCTIONNEMENT</b>			<b>INVESTISSEMENT</b>		
Dépenses :	361 000,85 €		Dépenses :		274 448,19 €
Recettes :	500 540,99 €		Recettes :		211 894,64 €
	<b>139 540,14 €</b>				<b>62 553,55 €</b>
	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>			
SECTION D'INVESTISSEMENT	274 448,02 €	211 894,64 €	- 62 553,38 €		
SECTION DE FONCTIONNEMENT	360 573,80 €	500 540,99 €	139 967,19 €		
	<b>635 021,82 €</b>	<b>712 435,63 €</b>	<b>77 413,81 €</b>		

BUDGET 2024	RESULTAT EXERCICE 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION PAR OPERATION D'ODRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT PREVISIONNEL DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement	- 133 824,45 €	- €	- 117 592,57 €	- €	- 251 417,02 €
Fonctionnement	296 200,11 €	133 824,45 €	59 089,94 €	- €	355 290,05 €
<b>TOTAL</b>	<b>162 375,66 €</b>	<b>133 824,45 €</b>	<b>58 502,63 €</b>	<b>- €</b>	<b>103 873,03 €</b>
<b>RESULTAT PREVISIONNEL DE L'EXERCICE 2024</b>					
<b>FONCTIONNEMENT</b>			<b>INVESTISSEMENT</b>		
Dépenses :	342 427,24 €		Dépenses :		464 014,92 €
Recettes :	401 517,18 €		Recettes :		346 422,35 €
	<b>59 089,94 €</b>				<b>117 592,57 €</b>
	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>			
SECTION D'INVESTISSEMENT	464 014,92 €	346 422,35 €	- 117 592,57 €		
SECTION DE FONCTIONNEMENT	342 427,24 €	401 517,18 €	59 089,94 €		
	<b>806 442,16 €</b>	<b>747 939,53 €</b>	<b>58 502,63 €</b>		

Il présente ensuite les recettes prévisionnelles de la commune d'ici 2026 :

Vente PARCELLE Agricole ZP 17 - Locataire Adrien Leignel, parcelle ZP 16, Le Sommelet, superficie 20 933 m2 soit 2 ha 09 a 33 ca	25 885,00 €
Vente PARCELLE Agricole ZP 19 - Locataire Éric Descamps, parcelle ZP 19, Saint Ladre, superficie 15 775m2 soit 1 ha 57 a 75 ca	19 507,00 €
FCTVA (de 2024) récupération TVA Investissements	43 738,64 €
FCTVA (2023) récupération TVA Investissements	28 409,55 €
Vente PARCELLE AMSON HABITAT ZP 17, superficie 5477m2 soit 54 a 77 ca, locataire Guillaume Fardel	180 000,00 €
	<b>297 540,19 €</b>

Monsieur le Maire propose également de ne pas augmenter les taux d'impositions des taxes directes locales pour 2024 :

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

COMMUNE : 650 QUERRIEU  
ARRONDISSEMENT : 80 AMIENS  
TRÉSORERIE OU SGC : TRES GRAND AMIENS ET AMENDES

N° 1259 COM (1)  
TAUX  
FDL  
2024

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives 2023 1	Taux de référence 2024 2	Taux plafonds 2024 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2024 5	Taux votés 2024 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2024 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	453 753	48,07	122,48	472 900	227 323	48,07	972 900
Taxe foncière non bâties (TFNB)	75 139	39,58	122,30	78 100	30 912	39,58	78 100
Taxe d'habitation (TH)	29 380	13,27	54,39	21 400	2 840	13,27	21 400
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
Total					261 075		

Taxe	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence de TH 2024	Taux de majoration 2023	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2024	Taux de majoration voté 2024	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2024)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case <input type="checkbox"/>
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité $\frac{261075}{261075} = 1$	48,07		
Taxe foncière non bâties (TFNB)		39,58		
Taxe d'habitation (TH)		13,27		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)				
Produit total de référence (total colonne 5)				

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	0			6 708	0	0	-21 715	-15 007

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2024
261 075	-15 007	246 068

À AMIENS  
Le 12 MARS 2024  
Pour la Direction des Finances publiques,  
MME NATHALIE BIQUARD  
DIRECTEUR DEP. DES FINANCES

Le \_\_\_\_\_ Pour la Préfecture,  
Le \_\_\_\_\_ Pour la Commune,

Feuille à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.  
Il présente ensuite les différentes dans les tableaux recettes de la commune :

## Présentation

# BUDGET – EXERCICE 2024

## TAUX DE FISCALITÉ DIRECTE LOCALE VOTÉS PAR LES COLLECTIVITÉS

Les taxes concernées sont :

- la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) ;
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) ;
- la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux non affectés à

l'habitation principale (THS) ;

- la cotisation foncière des entreprises (CFE)

Lors du vote du budget, le Conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux.

Code commune	Libellé commune	Taxe sur le foncier bâti	Taxe sur le foncier non bâti	Cotisation foncière des entreprises	Taxe d'habitation
80351	FRECHENCOURT	43,41	41,54		13,56
80704	SAINT-GRATIEN	43,93	40,45		12,45
80173	CARDONNETTE	44,54	45,23		14,72
80458	LAHOUSOYE	44,71	41,26		13,90
80634	PONT-NOYELLES	46,33	41,69		11,80
80639	POULAINVILLE	46,54	40,63		9,13
80650	QUERRIEU	48,07	39,58		13,27
80156	BUSSY-LES-DAOURS	51,55	41,94		14,06
80020	ALLONVILLE	53,17	58,83		13,50

Dotations forfaitaires - DGF	La dotation de solidarité rurale (DSR)
2018	72 061,00 €
2019	72 129,00 €
2020	68 985,00 €
2021	66 028,00 €
2022	61 983,00 €
2023	61 714,00 €
2024	60 573,00 €
-	11 488,00 €
-	28 982,00 €

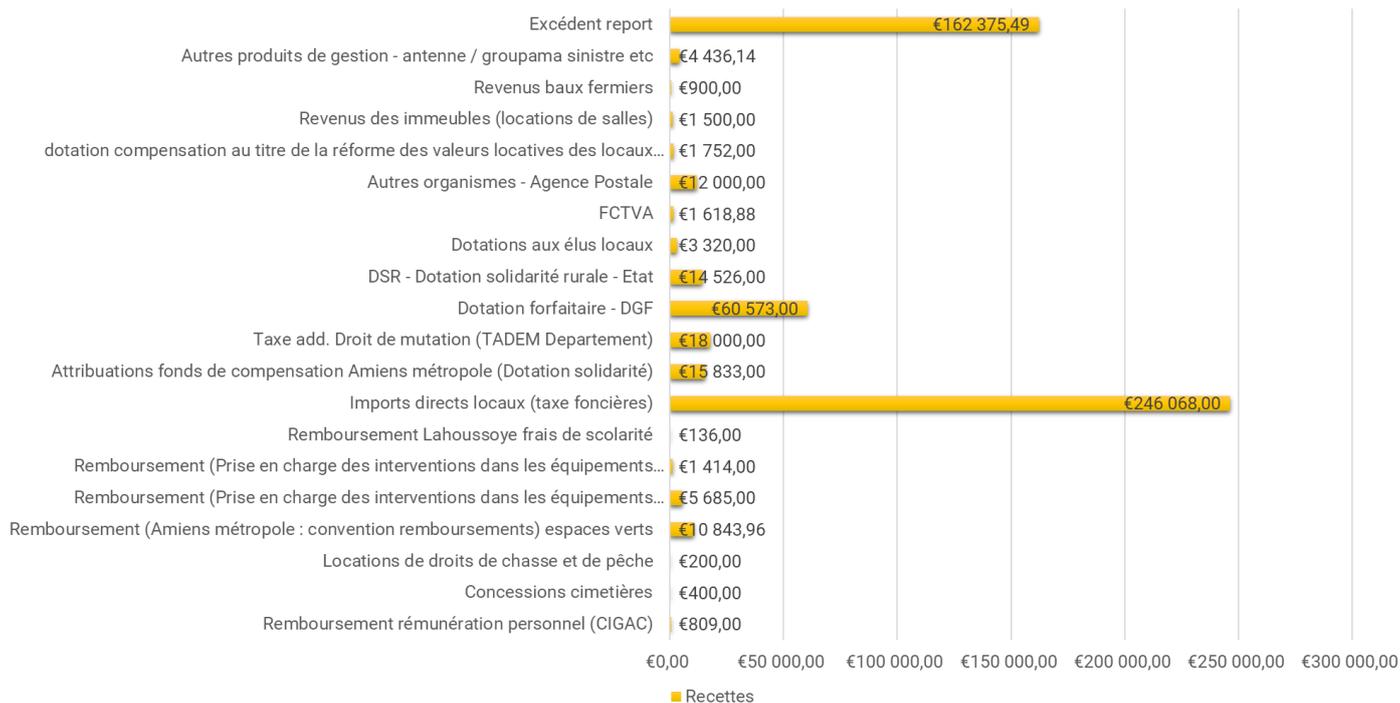
## DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF) :

La dotation globale de fonctionnement (DGF) constitue la principale dotation de fonctionnement de l'État aux collectivités territoriales. Elle est fixée chaque année par la loi de finances.

On notera une baisse de 11 488,00 euros depuis 2018.

On notera également une réduction de la dotation de solidarité rurale (DSR) - 17494 euros depuis 2018.

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Monsieur le Maire présente ensuite la fiche des dotations de l'état pour l'année 2024. Il informe le conseil qu'une dotation particulière relative aux conditions d'exercice des mandats locaux (DPEL) a été mise en place afin d'assurer aux petites communes rurales les moyens nécessaires à la mise en œuvre de la loi n°92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux. Cette dotation est plus particulièrement destinée à compenser les dépenses obligatoires entraînées par les dispositions législatives relatives aux autorisations d'absence, aux frais de formation des élus locaux et à la revalorisation des indemnités des maires et des adjoints. Elle est répartie uniformément entre les communes éligibles sous la forme d'une dotation unitaire annuelle. En métropole, la dotation particulière « élu local » est attribuée aux communes dont la population DGF est inférieure à 1 000 habitants.

### Fiche Dotations commune : 80650 - QUERRIEU

Année de répartition : 2024

#### Caractéristiques physiques et financières de la commune

Code INSEE	80650
Nom de la commune	QUERRIEU

#### Dotations, attribution et contribution au titre des fonds de péréquation

D.G.F. montant total	75 099
Dotation communes nouvelles "garantie" (hors DGF)	0
Dotation communes nouvelles "amorçage" (hors DGF)	0
Dotation élu local (DPEL)	3 320
D.G.F. des communes : dotation forfaitaire (DF)	60 573
Attribution compensant le transfert de la part CPS des communes appartenant à un EPCI à FA (hors DGF)	0
D.G.F. des communes : dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU)	0
D.G.F. des communes : dotation de solidarité rurale "bourg centre" (DSR BC)	0
D.G.F. des communes : dotation de solidarité rurale "péréquation" (DSR P)	14 526
D.G.F. des communes : dotation de solidarité rurale "cible" (DSR C)	0
D.G.F. des communes : dotation nationale de péréquation (DNP)	0
D.G.F. des communes : dotation d'aménagement des communes d'outre-mer (DACOM)	0

Monsieur Horville, Adjoint au Maire explique que Le Gouvernement porte une grande attention à la situation des maires et particulièrement des élus des communes de moins de 3500 habitants, notamment au regard des indemnités de fonction qui peuvent leur être servies. Par ailleurs, autre apport de la loi Engagement et proximité, le maire perçoit une indemnité égale au plafond légal, sauf délibération du conseil municipal prise à sa demande expresse, en application de l'article L2123-23 du code général des collectivités territoriales (CGCT) Le Gouvernement a, dans le même temps, augmenté la dotation particulière relative aux conditions d'exercice des mandats locaux dont peuvent bénéficier les petites communes rurales au sens de l'article L2335-1 du CGC (Dotations aux élus locaux soit pour QUERRIEU 3320,00 euros pour 2024)

Monsieur Horville propose compte-tenu de la dotation d'augmenter conformément à la loi le montant des indemnités de Monsieur le Maire de 16,2% et de Madame Amiable 1 ère adjointe de 2.4%.

Il propose ensuite compte-tenu de ses obligations professionnelles provoquant des absences de réduire son indemnité d'élus de 2.40% Le conseil municipal vote à l'unanimité pour la proposition.

**Après analyse du budget, le conseil municipal vote à l'unanimité pour le budget proposé par Monsieur le Maire.**

### **3. CONVENTION DE REMBOURSEMENT - ENTRETIEN DES COURTS DE TENNIS - AMIENS METROPOLE**

Monsieur le Maire présente la délibération d'Amiens métropole du 14 décembre 2023, ainsi que l'avenant N°3 concerné qui a pour objet une modification de la convention de remboursement pour y ajouter l'entretien des terrains de tennis. L'entretien de ces terrains est assuré par la commune de Querrieu à compter du 1er janvier 2024.

**2024**

**\*la prestation comprend l'entretien, le nettoyage et les fournitures nécessaires**

DENOMINATION	NATURE DE LA PRESTATION	REMBOURSEMENT FORFAITAIRE EN €	NB UNITES	MONTANT DU REMBOURSEMENT
Terrains de tennis	Taille des haies	3.07 le Ml	85	260,95€
Terrains de tennis	Entretien/ Nettoyage	0.90 /m <sup>2</sup>	2 X 648m <sup>2</sup> = 1 296m <sup>2</sup>	1 166.40€
<b>TOTAL TENNIS</b>				<b>1 427.35€</b>

Pour la taille des haies l'année 2020 reste l'année de référence pour l'actualisation des données telle qu'indiqué dans la convention du 24 décembre 2019.

Pour l'entretien et le nettoyage des terrains de tennis, l'année 2023 constitue l'année de référence pour l'actualisation des données.

L'actualisation des données sera opérée en appliquant au montant du remboursement la variation constatée de l'indice du point de la fonction publique entre le 1er janvier de l'année n pour laquelle le remboursement est à opérer et le 1er janvier de l'année n-1.

Après délibérations, le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer cette convention.

### **4. PRIME POUVOIR D'ACHAT POUR LE PERSONNEL COMMUNAL :**

La prime de pouvoir d'achat exceptionnelle, d'un montant forfaitaire, vise à soutenir les agents publics face à l'inflation et sera versée aux agents éligibles à compter du mois d'octobre 2023.

Après concertation, l'ensemble des élus valide une prime de 150.00 euros pour le personnel de la commune.

## 5. PROJET DU CMJ (CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES) graff sur les transformateurs Enedis/fde

Monsieur le Maire explique que les transformateurs appartiennent à la FDE et à ENEDIS et que ce type de projet doit être conventionné.

Monsieur le Maire explique avoir proposé aux jeunes du CMJ de travailler sur les projets d'embellissement des 5 transformateurs. Il présente ensuite les différents projets :

**territoire d'énergie** **POSTE N°1 : SQUARE DE BROU** **Querrieu** **territoire d'énergie**

localisation : centre du village, à côté de la Mairie, rue du four des champs  
AUGUSTE LEFEVRE



Projet sur 3 faces : thème : vieille ferme du village  
Dimensions :  
Face A : 220 x 210  
Face B : 370 x 260  
Face C : 220 x 180  
Coût : 1950,00 euros

**territoire d'énergie** **POSTE N°2 : MUR DU CHÂTEAU** **Querrieu** **territoire d'énergie**

localisation : Rue croizette  
INES DURIER



Projet sur 3 faces :  
thème : moulin du château  
Dimensions :  
Face A : 260 x 210  
Face B : 260 x 280  
Face C : 260 x 210  
Coût : 1700,00 euros

**territoire d'énergie** **POSTE N°3 : RUE DE LA CAVÉE** **Querrieu** **territoire d'énergie**

localisation : Rue de la cavée  
ALEXINE FARDEL

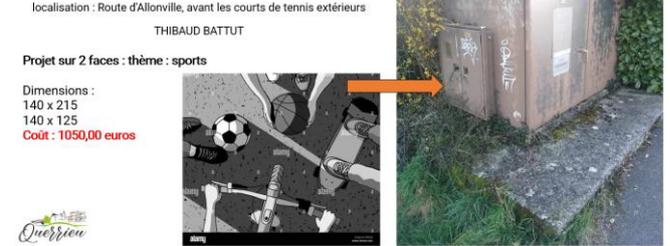
Projet sur 4 faces : thème : Nature / insectes  
Dimensions :  
160 x 180  
160 x 160  
160 x 180  
160 x 160  
Coût : 1400,00 euros



**territoire d'énergie** **POSTE N°4 : COMPLEXE SPORTIF** **Querrieu** **territoire d'énergie**

localisation : Route d'Allonville, avant les courts de tennis extérieurs  
THIBAUD BATTUT

Projet sur 2 faces : thème : sports  
Dimensions :  
140 x 215  
140 x 125  
Coût : 1050,00 euros



**territoire d'énergie** **POSTE N°5 : ROUTE NATIONALE** **Querrieu** **territoire d'énergie**

localisation : Route Nationale  
Louise ALBECQ



Projet sur 2 faces : thème :  
Nature / insectes / animaux  
Dimensions :  
140 x 215  
140 x 125  
140 x 125  
Coût total : 1050 euros



Monsieur le Maire, propose au conseil municipal de financer avec la Fde l'embellissement des transformateurs sur 3 ans (2024/2025/2026) Le poste sera pris en charge début 2026 par la FDE en 2026.

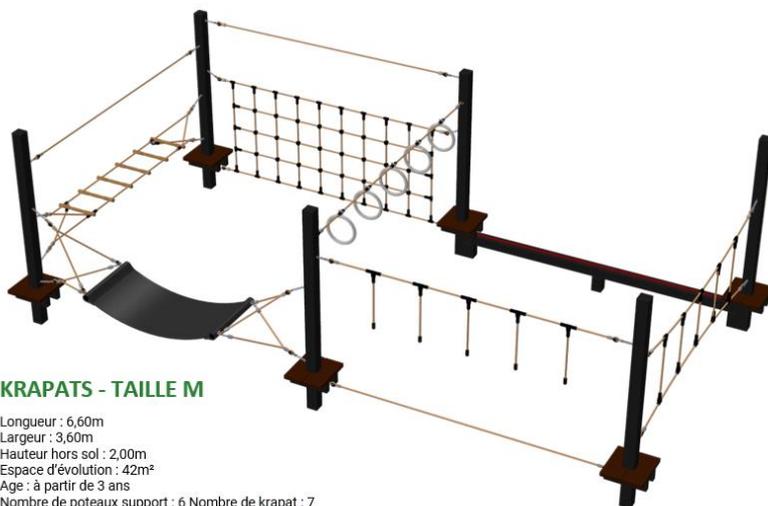
Les postes N°2 MUR DU CHATEAU et N°4 ROUTE D'ALLONVILLE seront financés par la commune en 2024 (budget estimatif de 2750.00 €) Les postes N°3 RUE DE LA CAVÉE et N°5 ROUTE NATIONALE seront financés par la commune en 2025 (budget estimatif de 2450,00 €)

**Le conseil valide à l'unanimité la proposition** de Monsieur le Maire et le thème proposé par le CMJ. Il autorise à conventionner avec la FDE/ENEDIS pour cette opération.

## 6. PROJET D'EQUIPEMENTS COMPLEMENTAIRE – PARC DES MERLETTES :

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que le dispositif équipements sportif du CONSEIL DEPARTEMENTAL se termine fin 2024. En cas d'accord de subvention, le projet est réalisable sous 4 ans. Il propose donc de réfléchir à un projet à l'horizon 2026-2027 pour équiper le parc des merlettes avec de nouveaux équipements.

Monsieur le Maire propose de créer un parcours d'équilibre de type « Accrobranches » pour les enfants :



### KRAPATS - TAILLE M

Longueur : 6,60m  
Largeur : 3,60m  
Hauteur hors sol : 2,00m  
Espace d'évolution : 42m²  
Age : à partir de 3 ans  
Nombre de poteaux support : 6 Nombre de krapat : 7



Ce projet est une aire de jeu évolutive accessible des plus petits aux plus grands. S'aventurer sur divers éléments de grimpe et d'équilibre, proche d'un parcours accrobranche, le parcours Krapat permet de développer sa motricité en toute sécurité. Les parcours Krapats sont des épreuves d'obstacles physiques et mentales, conçues pour repousser vos limites et vous faire vivre une expérience unique. Ils permettent :

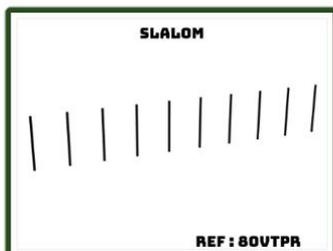
- Franchissements d'obstacles naturels et artificiels
- Épreuves d'endurance et de force
- Challenges individuels et collectifs
- Dépassement de soi et esprit d'équipe
- Différents formats et niveaux de difficulté sont disponibles pour répondre à tous les profils.

Monsieur le Maire propose de créer un parcours pour les VTT :



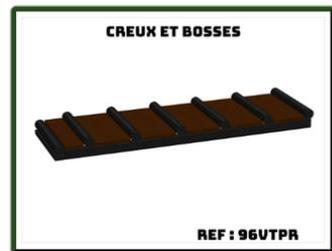
### POUTRE D'ÉQUILIBRE

REF : 68UTPR



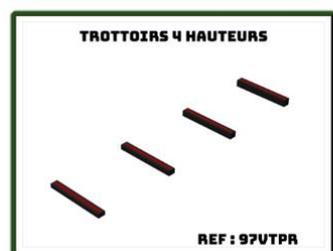
### SLALOM

REF : 80UTPR



### CREUX ET BOSSES

REF : 96UTPR



### TROTTOIRS 4 HAUTEURS

REF : 97UTPR



### ABRUPT

REF : 91UTPR

parcours VTT sont conçus spécialement pour guider les pratiquants et développer leur équilibre et leur agilité.

Ces parcours sportifs offrent une variété d'obstacles, imitant les reliefs, les éléments hydrographiques et la végétation, pour reproduire les sensations du tout-terrain.

Ces parcours sportifs ont été développés en étroite collaboration avec des éducateurs brevetés d'État en VTT et des moniteurs de trial, garantissant leur adaptabilité à tous les types de terrains. Ils permettent de développer l'équilibre, l'agilité, l'anticipation des obstacles, la conduite et la coordination.

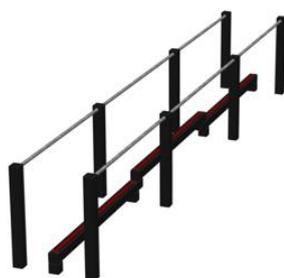
Les agrès proposés sont en plastique recyclé KLP, avec une garantie de 30 ans.

Monsieur le Maire propose de créer un parcours de santé pour les PMR :

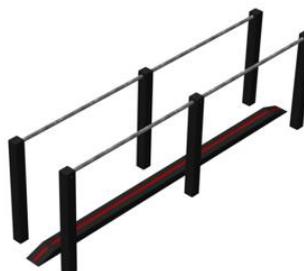
**PARCOURS P.M.R**  
PARCOURS DE RÉÉDUCATION FONCTIONNELLE



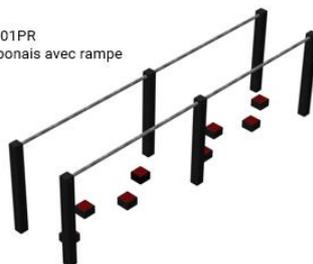
Référence : 8918PR  
Agrès : Barre parallèle et poutre d'équilibre variable



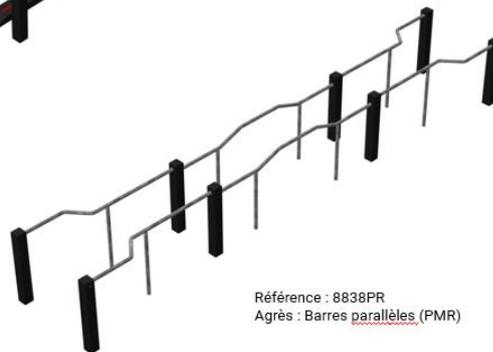
Référence : 2020PMR05  
Agrès : Barres parallèles avec poutre d'équilibre



Référence : 8901PR  
Agrès : Pas japonais avec rampe



Référence : 8838PR  
Agrès : Barres parallèles (PMR)



Les modules du circuit sont conçus pour simuler les difficultés rencontrées à l'extérieur, permettant aux patients de s'entraîner et de s'adapter à diverses situations

Ce projet permettrait aux ergothérapeutes, kinés et le personnel soignant, d'aménager et de combiner leurs programmes dans les meilleures conditions

Le renforcement musculaire peut soulager la dépression, stimuler l'humeur, améliorer l'estime de soi, réduire le stress et l'anxiété, ainsi qu'améliorer la vision globale de la vie.

Le renforcement musculaire pour les personnes à mobilité réduite aide à progresser vers l'autonomie et l'indépendance dans les activités de la vie quotidienne.

## PLAN DE FINANCEMENT

Objet : « Installation d'équipements sportifs - Parc des Merlettes »

N° Devis	Désignation	Montant Total HT
SARL ESPACES RENARD	FOURNITURE - Parcours VTT	7 787,70 €
SARL ESPACES RENARD	FOURNITURE - PARCOURS EQUILIBRE/ESCALADE	9 780,10 €
SARL ESPACES RENARD	FOURNITURE - Parcours SANTE PMR	6 745,60 €
SARL ESPACES RENARD	FOURNITURE - Mobilier urbain	2 357,00 €
SARL ESPACES RENARD	Frais de port HT	1 435,00 €
	<b>Montant Total HT</b>	<b>28 105,40 €</b>
	<b>TVA 20%</b>	<b>5 621,08 €</b>
	<b>Montant Total TTC</b>	<b>33 726,48 €</b>
	<b>Région HAUTS-DE-FRANCE :</b> EQSP(2) Equipements sportifs de proximité Région Hauts-de-France Taux 40%	<b>11 242,16 €</b>
	<b>DEPARTEMENT DE LA SOMME :</b> EQUIPEMENTS SPORTIFS - 40% <i>Fin du dispositif au 31 décembre 2024</i>	<b>11 242,16 €</b>
	<b>MONTANT TOTAL des SUBVENTIONS</b>	<b>22 484,32 €</b>
	<b>Montant total reste à charge pour la commune (avec TVA 20%)</b>	<b>11 242,16 €</b>
	<b>Récupération FCVTA N+2 16,604%</b>	<b>- 4 687,76 €</b>
	<b>Coût réel pour la commune</b>	<b>6 554,40 €</b>

Monsieur le Maire, présente au conseil municipal le PLAN DE FINANCEMENT possible pour ce projet. Après concertation le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention pour ce projet global.

## 7. QUESTIONS DIVERSES :

Madame Nathalie GOMBART, expose à Monsieur le Maire un problème de nuisances provenant de nids de corbeaux installés dans un terrain privé à proximité de chez elle. Elle fait lecture d'un courrier qui sera envoyé à la mairie en recommandé co-signé par plusieurs riverains. Elle explique dans ce courrier que l'installation des nids provoque des nuisances sonores insupportables pour les habitations les plus proches et qu'il faut trouver une solution dès que possible.

Monsieur le Maire lui répond qu'il est au courant de ce problème, qu'il avait entamé des discussions avec le propriétaire de la parcelle concernée et que Madame Cailly Isabelle, conseillère municipale a contacté la fédération des chasseurs de la somme pour qu'il identifie l'espèce en place sur ce terrain.

Monsieur le Maire, répond également que ce problème doit être étudié car outre ce problème pouvant être considéré comme un conflit de voisinage, il peut être également considéré dans certains cas comme trouble à la tranquillité publique du fait des nuisances sonores provoquées.

Il propose de contacter le propriétaire dès que possible et d'organiser une réunion avec ou sans conciliateur de justice pour trouver une solution à l' amiable avant d'engager une procédure.

Monsieur le Maire suspend temporairement la séance afin de permettre aux personnes présentes dans le public de s'exprimer également.